

## Directives arts scéniques: les festivals

### 1. Objet

- 1.1 Le Pour-cent culturel Migros verse une contribution à des projets ayant pour but d'encourager, de cultiver et de diffuser les arts scéniques. L'accent est mis sur des projets qui font preuve de pertinence sociale, d'indépendance artistique et de force d'innovation, qui remettent en question les formes traditionnelles et qui sont prêts à prendre le risque de la nouveauté.
- 1.2 Sont soutenus les festivals d'arts scéniques sous toutes leurs formes (danse, théâtre et petites scènes) pour publics de tous âges.

### 2. Dispositions générales

- 2.1 Selon sa politique d'encouragement, la Direction des affaires culturelles et sociales soutient le développement et la mise en œuvre de projets culturels et sociaux qui soit:
  - abordent les sujets de manière novatrice;
  - favorisent l'accès à la culture;
  - encouragent l'intégration et la participation dans la société;
  - s'interrogent sur l'avenir et mènent le groupe cible à une nouvelle prise de conscience.
- 2.2 Seuls les projets d'envergure suprarégionale ou fortement caractérisés par une idée pilote seront encouragés.
- 2.3 L'organisation requérante doit être domiciliée en Suisse et les projets financés doivent être mis sur pied en Suisse.
- 2.4 Le respect des critères formels ne suffit pas à l'obtention d'une contribution de soutien. La qualité du projet est déterminante.
- 2.5 La décision à l'encontre ou en faveur d'une contribution de soutien est définitive et ne sera pas justifiée. Nul ne peut prétendre au versement de contributions annuelles récurrentes.

### 3. Sont soutenus

- 3.1 Les festivals ayant une portée suprarégionale et dont le programme comporte au minimum un tiers de participants suisses.

**4. Ne sont pas soutenus**

- 4.1 Les particuliers
- 4.2 Les projets à caractère régional (à l'exception des projets pilotes)
- 4.3 Les manifestations occasionnelles de bienfaisance
- 4.4 les projets terminés
- 4.5 Les festivals à caractère commercial
- 4.6 Les festivals d'amateurs

Les demandes doivent être soumises avant le début du festival, un soutien rétroactif n'est pas possible.